

# Dans la formation bio aussi, *l'union fait la force*

Les écoles d'agriculture romandes renforcent leur collaboration pour offrir un cursus débouchant sur un CFC d'agriculteur avec mention «domaine spécifique en agriculture biologique».

L'agriculture biologique progresse fortement en Suisse romande depuis quelques années, ce qui accroît également les besoins en formation des apprentis. En Romandie, ils sont actuellement env. 10 % à se lancer dans une formation agricole mettant l'accent sur l'agriculture biologique. Lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée à Lausanne le 6 juin, les responsables des centres de formation (cf. photo) ont présenté la nouvelle organisation du modèle romand de formation agricole spécifique à l'agriculture biologique.

## Pas d'esprit de clocher

À la rentrée 2019, les apprentis qui ont commencé leur formation agricole selon le nouveau plan de formation, révisé en 2017, entreront en troisième année. Hormis pour les cavistes, ce nouveau régime permet à tous les apprentis du champ professionnel de l'agriculture (agriculteurs, aviculteurs, arboriculteurs, maraîchers, viticulteurs) de bénéficier d'une formation davantage axée sur l'agriculture biologique. La mention «domaine spécifique en agriculture biologique», précisée dans l'Ordonnance sur la formation professionnelle, peut être reportée sur le CFC (certificat fédéral de capacité) pour autant que les apprentis aient effectué la moitié de la formation pratique sur une ou des exploitations bio et qu'ils aient suivi 240 périodes de cours professionnels spécifiques en agriculture bio (cf. tableau ci-dessous). La moitié de ces cours, soit 120 périodes, doit être dispensée dans une classe séparée. Les effectifs restreints pour certains champs professionnels ont été une des raisons qui ont incité les centres de formation agricole de Suisse romande à organiser une classe commune pour tous les apprentis de troisième année, ce qui permet d'offrir une formation de qualité et attrayante à cha-

cun d'eux. Les cours spécifiques à l'agrobiologie sont répartis en blocs d'une semaine, en alternance avec la pratique sur la ferme formatrice. Certains aspects de l'agriculture bio sont enseignés dans des classes communes (PER et bio ensemble). «Ce modèle favorise les échanges entre les apprentis des deux modes de production», a relevé Loïc Bardet, directeur d'Agora.

## Cours dispensés sur plusieurs sites

La particularité romande est que ces cours, donnés par les enseignants et les conseillers bio, sont dispensés sur tous les sites des centres de formation: Agrilogie VD, EMTN-Cernier NE, Fondation Rurale Interjurassienne JU et JB, Grangeneuve FR et désormais Châteauneuf VS. «Je suis satisfait de cette solution qui évite les tensions entre les sites de formation, telles que l'on peut les percevoir en Suisse alémanique», se félicite Christian Pidoux, directeur d'Agrilogie.

D'après les premières impressions récoltées auprès des apprentis, ce modèle de formation sur plusieurs sites est bien apprécié. Même si elle nécessite une mobilité accrue de leur part, cette formule permet notamment aux apprentis de partager leurs expériences, d'enrichir leur réseau personnel et professionnel ainsi que de découvrir les particularités propres à chaque région. *Christian Hirschi*



De g. à d.: P-A. Berlani, EMTN; P-A. Odiet, FRI; C. Pidoux, Agrilogie; P. Toffel, Grangeneuve; L. Bardet, Agora; G. Bianco, Châteauneuf. Photo: hir

## Répartition des 240 périodes de cours en agriculture bio

Apprentissage	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
En classe commune (PER et bio)	24 périodes de cours de base	24 périodes de cours de base	12 périodes sur les généralités de l'agriculture bio
En classe commune ou bio	–	–	60 périodes d'approfondissement dans des domaines spécifiques à la région
En classe séparée bio	–	–	120 périodes d'approfondissement en productions végétale et animale